

CONFIRMATION DE MARRAINAGE D'UN SPECTACLE AUX SALONS D'ARTISTES

SPECTACLE

Nom du spectacle :

Nom de la structure productrice :

PARRAIN / MARRAINE

Théâtre/festival :

Prénom et nom :

Fonction :

Dates (ou période) auxquelles ce spectacle sera accueilli :

Le théâtre/festival coproduit ce spectacle : oui ☐ / non ☐

Autre :

ENGAGEMENT DES PARRAINS ET MARRAINES

Seules les directions artistiques des théâtres/festivals membres de la FRAS peuvent parrainer/marrainer un projet, dès lors qu'elles se sont engagées à accueillir une ou plusieurs représentations du spectacle parrainé.

Le parrain ou la marraine s'engage à être présent·e lors des Salons d'artistes, à introduire la présentation du spectacle et à mettre en lien les artistes avec les programmeur·ices.

Lors du vote de sélection, les parrains et marraines ne peuvent pas voter pour les projets qu'ils et elles marrainent.

Lieu et date :

Signature du parrain / de la marraine

--